

TARIFS 2024 CAMPING



SEJOURS A LA NUITEE

		BASSE SAISON	MOYENNE SAISON	HAUTE SAISON
		29/03 – 04/05	04/05 – 06/07	06/07 - 24/08
		14/09 – 05/10	24/08 – 14/09	
Forfait emplacement (*)	Emplacement Nature : 80 à 90m ²	17,00 €	20,00 €	26,00 €
	Emplacement Confort : > 100 m ²	19,00 €	23,00 €	30,00 €
	Emplacement Premium : sanitaires privés + élec.	35,00 €	45,00 €	55,00 €
Forfait emplacement carte ASCI ou ANWB (**)	Emplacement Confort : > 100 m ²	19,00 €	19,00 €	-
	Emplacement Premium : sanitaires privés + élec.	28,00 €	28,00 €	-
Branchement électrique pour emplacement Nature ou Confort (10A)		6,00 €	6,00 €	6,00 €
Personne supplémentaire : > 12 ans		5,00 €	7,00 €	9,00 €
Personne supplémentaire : de 2 à 12 ans		3,50 €	5,00 €	6,50 €
Personne supplémentaire : < 2 ans		Gratuit		
Location mini frigo sur emplacement : frigo 44L. / minimum 1 semaine		5,00 €	5,00 €	5,00 €
Location frigo casier dans sanitaire commun		2,00 €	2,00 €	2,00 €
Tente ou véhicule supplémentaire sur emplacement		3,00 €	4,00 €	5,00 €
Animal (les animaux ne doivent jamais rester seuls sur l'emplacement)		3,50 €	4,00 €	4,50 €
Visiteurs : sans accès piscine		4,00 €	4,00 €	6,00 €
Assurance annulation (Campez Couvert)		2,50 €	2,50 €	2,50 €
Forfait ménage sanitaire privé (par séjour)		30,00 €	30,00 €	30,00 €

(*) Forfait emplacement : inclus 2 personnes+ 1 caravane ou 1 grande tente avec 1 véhicule ou 1 camping car

(**) Forfait emplacement ACSI ou ANWB : inclus 2 personnes+ 1 caravane ou 1 grande tente avec 1 véhicule ou 1 camping car
+ 1 animal+ électricité

6 personnes maximum par emplacement

Caution sanitaire privé : **80,00 €**

Conditions de réservation et de paiement : **acompte de 30% puis solde du séjour à régler à l'arrivée**

Frais de réservation : **10 € par séjour**

Taxe de séjour : **0,66 € par jour par adulte de plus de 18 ans**

Taxe éco participation : **0,25 € par jour par personne**

Arrivées : **à partir de 14h00**

Départs : **avant 12h00**

Chaque campeur est tenu de respecter le règlement intérieur du camping sous peine d'expulsion par la direction.

Chaque campeur présent sur le camping doit être enregistré à l'accueil, présentation identité obligatoire.

La présence de visiteur doit impérativement être enregistrée et réglée à la réception (la réglementation n'autorise pas l'accès à la piscine).